

Marie-Eve Richardier, Présidente de Colin Maillard

Alexandre Rocher

Rencontrer les familles dans les institutions sociales et médico-sociales...

Colin Maillard est un « ER », un Espace Rencontre, lieu neutre dédié à la rencontre soit, mais il s'agit là des rencontres entre les membres de la famille : un parent, un grand-parent, et son ou ses enfants et petits-enfants.

Alors quelle peut-être la place du dispositif Colin Maillard au cœur du débat lancé par cette journée d'étude, sur la relation entre familles et institutions ? C'est celle d'un dispositif pensé pour permettre la transformation des relations à l'intérieur de la famille. C'est celle d'une expérience singulière de soutien à la parentalité qui « fait travailler le cadre »...C'est celle d'une pratique qui pourrait inspirer certains professionnels au sein des institutions, et dont nous allons essayer de vous présenter les caractéristiques au travers de nos deux interventions, Mr Rocher, Directeur de Colin Maillard et moi-même, sa Présidente.

Les Espaces Rencontres datent en France de 1989, année de la Déclaration Internationale des Droits de l'Enfant, mais ils sortent à peine du champ de l'expérimentation du secteur social et médico-social. Ils viennent en effet de trouver leur identité légale, avec la sortie du décretqui fait suite à la loi de 2007 sur la protection de l'enfance. Ce décret les définit commeQuant à l'Association Colin Maillard, elle s'est dotée d'un objet statutaire qui la positionne clairement dans le maintien des liens parentaux et la défense du droit des enfants à avoir accès à leurs deux parents.

Le terme Espace Rencontre est assez bien choisi. Il s'agit d'un lieu, mais aussi d'un temps donné, d'une dimension temps/espace dédié à la rencontre d'un parent et de son enfant.

Nous sommes dans le champ du traitement social des ruptures et des conflits familiaux en situation de crise. L'ER est un lieu qui fait tiers, un dispositif cadrant et contenant, là où le droit de visite et d'hébergement d'un parent est objet de conflit et d'insécurité. Dans un contexte où la violence d'une situation de crise déborde, où le sentiment d'insécurité pour l'enfant envahit la relation entre les parents, l'ER peut permettre, dans l'exercice d'un droit de visite sécurisé, une réorganisation des places de chacun dans la famille.

Colin Maillard, avec des professionnels accueillants qui interviennent toujours en binôme, propose différentes modalités d'accueil :

- l'accueil des moments de passations entre parents : moments assez courts mais qui cristallisent les tensions entre « parent hébergeant » et « parents visiteurs », et où la fonction tiers des accueillants prend une grande importance,

- l'accueil sur des temps de visite, d'une durée et d'une fréquence variable, avec une présence tiers des accueillants également variable. Cette présence est ajustée à la demande des parents eux-mêmes, ou bien elle est déterminée par les termes d'une ordonnance d'un juge aux affaires familiales ou d'un juge d'enfants. Les temps de visites sont dit « accompagnés » ou « médiatisés ».

- l'accueil sur des WE en hébergement, pour un temps prolongé et autonome de vie familiale (il n'y a pas de professionnels présents la nuit).

Parmi les ER qui se sont créés sur le territoire, Colin Maillard a pour caractéristique d'être un « lieu maison ». Ce cadre permet, dans ses espaces différenciés situés sur trois étages (salle de jeux, cuisine, chambre, salle de bain, jardin), de renouer avec l'expérience et l'exercice de la parentalité selon différentes dimensions :

- La dimension du droit de parents, reconnu et matérialisé par les temps de visite
- La dimension de la compétence de parents, confirmés dans la capacité à répondre aux besoins de leur enfant au travers des temps de vie partagés,
- La dimension de la responsabilité de parents, reconnue et vécue au fil de la restauration, de la sécurisation et du maintien de la relation,

La fonction de transformation qui est à l'œuvre à Colin Maillard repose sur le positionnement particulier des professionnels.

S'ils apportent un soin particulier à connaître les situations des familles accueillies, et à comprendre leur histoire singulière (préparation des accueils, reprise en réunion d'équipe et en supervision des éléments observés), ils ne se positionnent ni en soignant, ni en médiateurs : ils sont accueillants, en position de disponibilité, neutre et bienveillante. Cela est nécessaire pour que le cadre puisse travailler.

Ce qui garantit ce cadre solide, c'est donc :

- la position tout à la fois neutre et proche des professionnels,
- la procédure de contractualisation, les règles internes de fonctionnement,
- la limitation dans la durée des accueils...

Dire que c'est le cadre que l'on fait travailler à Colin Maillard, c'est rappeler l'importance de ne pas se substituer, de ne pas inter-férer, de ne pas inter-venir, mais de savoir faire résister le cadre dans sa dimension concrète et humaine. Contrairement à ce qui se passerait dans un espace thérapeutique, les accueillants ne touchent à rien, ils respectent les défenses de chacun, contiennent les dépôts sans chercher à les reprendre notamment au niveau du sens.

- C'est le cadre qui apporte la restauration progressive du climat de confiance pour la relation parent-enfant. Les effractions faites dans cette relation par les conflits, les ruptures et les séparations rendent nécessaire une approche sécurisante, prudente, ajustée à chaque situation. C'est un cadre fiable, solide mais souple. Les anxiétés les plus fortes peuvent être exprimées par le parent hébergeant vis-à-vis du parent visiteur. Le cadre permet de les apaiser.
- C'est lui qui permet l'alliance entre la famille et l'institution Colin Maillard. Elle n'est pourtant pas donnée cette alliance, pour des parents qui perçoivent Colin Maillard d'abord comme un lieu d'exécution d'une décision de justice, pour un parent dont le droit est réduit à un droit de visite, et pour qui Colin Maillard représente avant tout l'injustice qu'il ressent. L'alliance se construit pourtant sur ce cadre, parce qu'il s'agit

des règles de Colin Maillard auxquelles les familles sont appelées à adhérer à leur arrivée, parce qu'il fait appel à la responsabilité de chacun des parents face au besoin de l'enfant

La transformation qui opère pendant l'exercice du droit de visite à Colin Maillard, et avec le temps, commence par une évolution de la perception du cadre par les parents. Il cesse d'être subi et devient un support, sur lequel ils s'appuient.

Le lien parent-visiteur/enfant est remobilisé, et pour nombre de situations de crise aiguë, il est apaisé, de telle sorte que le droit de visite peut être exercé sans soutien en dehors de Colin Maillard. Les autres situations sont des situations pour lesquelles le besoin d'un soutien parental est chronique. Colin Maillard dans ce cas contient la relation parent-enfant sans qu'une évolution significative ne puisse en être attendue. On touche là à la limite du dispositif.